

# Perspectives

N°23/008 – 11 janvier 2023

## TUNISIE – L'effondrement d'une démocratie balbutiante

Depuis la dissolution du Parlement par le président Kaïs Saïed en 2021 et début 2022, les électeurs tunisiens ont été appelés deux fois aux urnes : l'été dernier pour un référendum visant à approuver un projet de nouvelle Constitution et en décembre dernier pour le premier tour des élections législatives « anticipées », les premières décidées par le nouveau pouvoir.

Alors qu'un taux de participation anémique de seulement 30% lors du référendum constitutionnel avait quand même permis le changement de Constitution, celle-ci a consacré la mise en place d'un régime présidentiel et a donné des pouvoirs étendus au président sur la justice et le gouvernement.

La nouvelle Constitution a profondément changé le système électoral. L'organisation institutionnelle est désormais bicamérale avec :

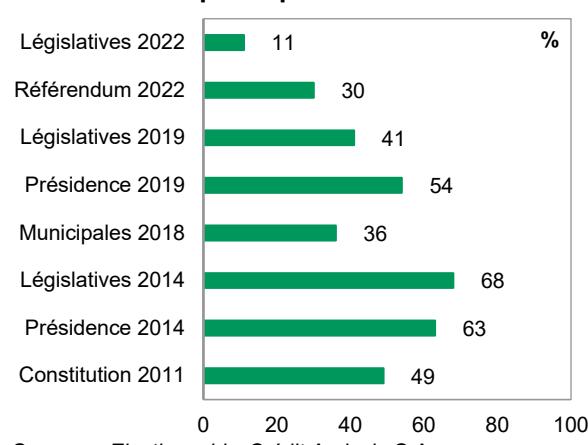
- Une Assemblée nationale de 161 représentants (au lieu de 217), candidats « individuels » hors listes de partis politiques, élus nominativement pour cinq ans.
- Et une chambre haute « l'Assemblée nationale des régions et des districts » dont les représentants seront élus indirectement par des conseils régionaux à une date ultérieure.

Les premières législatives organisées dans ce nouveau cadre institutionnel n'ont visiblement pas convaincu l'électorat. Un taux de participation calamiteux de 11% au premier tour illustre le désintérêt total de la population tunisienne à participer à ce qui pourrait s'apparenter à une élection vidée de sa substance, le pouvoir du Parlement ayant été considérablement réduit. En privilégiant effectivement les candidatures individuelles de personnalités souvent inconnues du grand public, ne pouvant faire que marginalement état de leur affiliation politique, le nouveau système électoral exclut *de facto* les partis politiques qui ne peuvent plus présenter de listes globales. Aucune tendance politique ne devrait donc se dessiner au Parlement puisque les grands partis sont exclus. En réponse à ce nouveau système, pratiquement tous les partis politiques ont boycotté le scrutin : le parti islamiste *Ennahda*, les partis libéraux *Ettakatol* et *Afek Tounès* ainsi que le Parti destourien libre. Ce résultat questionne donc profondément la légitimité de l'élection.

Plus globalement, l'érosion totale de la mobilisation de l'électorat depuis les législatives de 2014 (cf. graphique *infra*) montre son épaissement total et la défiance extrême de la population tunisienne envers la nouvelle organisation politique, plutôt confuse, du pays.

Le second tour des législatives doit être organisé avant mars 2023 mais, malgré l'optimisme des instances officielles, il semble peu probable que le

**Tunisie : participation aux élections**



taux de participation s'améliore significativement, compte tenu du manque de visibilité politique introduit par la nouvelle Constitution.

**☒ Notre opinion – Les espoirs d'ancre de la démocratie dans un pays arabe suscités par le renversement du régime de Ben Ali et par le vote d'une nouvelle Constitution il y a onze ans se sont évaporés progressivement, d'une part en raison de l'absence d'un Conseil constitutionnel, garant des institutions, et au fil des différents scrutins en raison des blocages politiques et des difficultés économiques qui n'ont cessé de s'accentuer. La popularité du président Kaïs Saïed, très forte au début de son mandat en octobre 2019, s'effrite désormais rapidement. Certains grands partis politiques d'opposition appellent à sa démission. Le syndicat des fonctionnaires, l'UGTT, exprime son mécontentement et appelle à l'annulation du second tour des législatives. De plus, de nombreux fonctionnaires sont actuellement en grève en raison de retard dans le paiement de leurs salaires. La confusion qui règne sur le plan politique n'est pas favorable au règlement en urgence des difficultés économiques qui persistent. L'accord de soutien récent du FMI est encore suspendu à la mise en place d'une législation appropriée : la loi de finances 2023, les règlementations sur les taux bancaires et la restructuration d'entreprises publiques surendettées.**

Article publié le 6 janvier 2023 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

## Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
09/01/2023	<u>Zone euro – Un fléchissement de l'inflation qui mérite prudence avant de crier victoire !</u>	Zone euro
09/01/2023	<u>Allemagne – Scénario 2023-2024 : vers une récession brève et limitée !</u>	Allemagne
06/01/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
06/01/2023	<u>France – Scénario 2023-2024 : l'économie à l'épreuve de l'inflation</u>	France
02/01/2023	<u>L'OBSERVATOIRE financier des entreprises agroalimentaires</u>	Agri-Agro-alimentaire
20/12/2022	<u>Parole de banques centrales – La BCE s'inscrit dans un long chemin de hausse des taux : « Il ne suffit pas de frapper et de se retirer »</u>	Union européenne
20/12/2022	<u>Parole de banques centrales – La Banque d'Angleterre : moins vite, toujours en alerte</u>	Royaume-Uni
19/12/2022	<u>Monde – Scénario macro-économique 2023-2024 : un retournement d'une nature inédite</u>	Monde
16/12/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
15/12/2022	<u>Moyen-Orient – Afrique du Nord : les politiques économiques illustrées dans les indices d'activité</u>	Moyen-Orient – Afrique du Nord
15/12/2022	<u>L'immobilier « vert » : enjeux, développements futurs et solutions d'investissement</u>	Transition énergétique
14/12/2022	<u>Espagne – PERTE Chip, le grand pari du plan de relance espagnol</u>	Europe
13/12/2022	<u>Chine – Vers la fin du zéro-Covid ?</u>	Asie

### Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication :** Isabelle Job-Bazille

**Rédacteur en chef :** Armelle Sarda

**Documentation :** Dominique Petit – **Statistiques :** Alexis Mayer, Jorge Mariano Mamani Soria

**Secrétariat de rédaction :** Sophie Gaubert

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application Etudes ECO disponible sur App store

Android : application Etudes ECO disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.